

**OBJET MAINTENANCE ET MISE AUX NORMES
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DES ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE A BONS DE COMMANDE

RECUEIL

121207

Il incombe à la Commune d'assurer la sécurité électrique domestique dans les écoles et dans les bâtiments communaux.

Afin de pouvoir y répondre, la Commune a décidé de se doter d'un marché à bons de commande lui permettant de répondre à cette mission.

Le marché sera un marché public de services, sous forme d'un marché à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert, en application des Articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (Décret n° 2006-975 du 1er août 2006), concernant la maintenance et la mise aux normes des installations électriques des établissements communaux de Saint-Denis.

Le montant HT minimum du marché est de 60 000,00 € et maximum de 240 000,00 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget principal :

- sous les Fonction 20 et Compte 61522 en Fonctionnement,
- sous les Fonction 20 et Compte 2315 en Investissement.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2007 a retenu l'entreprise SECAB.

Je vous demande :

1° de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à bons de commande (Articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- montant et durée du marché : le montant HT minimum du marché est de 60 000,00 € et maximum de 240 000,00 € pour une période ferme de 4 ans à compter de la notification du marché ;

3° de m'autoriser à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise classée première par la Commission d'Appel d'Offres et tous autres actes nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET MAINTENANCE ET MISE AUX NORMES
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DES ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2007 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal, sous les Fonction 20 et Compte 61522 en Fonctionnement, et sous les Fonction 20 et Compte 2315 en Investissement ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-21 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres pour la maintenance et la mise aux normes des installations électriques des établissements de la Commune.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à bon de commandes ;

- montant et durée du marché : le montant HT minimum du marché est de 60 000,00 € et maximum de 240 000,00 € pour une période ferme de 4 ans à compter de la notification du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise SECAB classée première par la Commission d'Appel d'Offres et tous autres actes nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **7 DEC. 2007**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA CAO

OBJET : TRAVAUX EN VUE DE LA MAINTENANCE ET LA MISE AU NORME DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ETABLISSEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

Date de la réunion de la Commission : 14 NOVEMBRE 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Monsieur Dominique FOURNEL	Président	X	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre		
Monsieur Daniel POUNY	Membre		
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre		
Madame Nicole LAURET	Membre	X	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		
Monsieur POYNIN J. Hugues	Membre supplé.		
Monsieur HO CHUI Pascal	Membre supplé	X	
Monsieur PONIN BALLOM Gino	Membre supplé.		
Monsieur ALBANY Christian	Membre supplé.	X	
Monsieur FUMA Sudel	Membre supplé.		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS
M.	DDCCRF		X
M. BRIAND	Receveur Municipal	X	

I. RAPPEL

4 plis ont été reçus dans les délais : SECAB – J.M PARASSOURAMIN – S.T.B. - SOLECTRIC

Les 4 entreprises ayant fourni l'ensemble des éléments permettant d'apprécier leur capacité financière, technique et économique, elles ont toutes été admises à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des offres des 4 soumissionnaires restants, la CAO, dans sa séance du 07/11/2007, a demandé au service de procéder à l'analyse technique et financière.

II. CONCLUSION

A la lecture du rapport d'analyse qui lui a été soumis, élaboré à partir des critères d'attribution fixés au RC, la CAO décide de classer les offres comme suit :

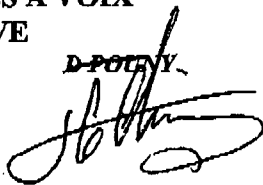
① S&AB qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse -
Concernant les offres de FARABOURANI et STB elles n'ont pas été classées car elles sont supérieures à l'estimation prévisionnelle du devis.

SAINT-DENIS, LE 14 NOVEMBRE 2007
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE
JC PAYET



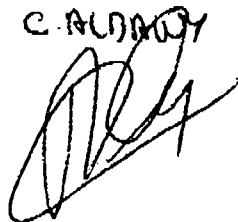
D. POUY

AH LAURET

N LAURET - HERVE



E HOARAU



C. ALOUVY

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE
DDCCRF

RECEVEUR

